

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

DATE LIMITE DU DOSSIER EN VUE DE L'ÉPREUVE 2 PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :
Vendredi 21 février 2025 à 15h00 (heure de Tahiti)

PAGE DE GARDE A UTILISER OBLIGATOIREMENT

Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénom	
Date de naissance	
Date de titularisation	
Lieu d'affectation	
Corps	
Grade	
Classe	
Fonction exercée	
Circonscription pédagogique	

ÉPREUVES D'ADMISSION

Le dossier en vue de l'épreuve 2 (25 pages maximum hors page de garde) devra être dactylographié :

- **Police Arial 12**
- **Interligne 1,5**
- **Format A4 (21*29,7)**
- **Marges droite et gauche 2,5 cm**
- **Bord en-tête et pied de page 1,25cm**
- **Pagination (type 1/1...etc)**

Il doit être téléversé, dans l'espace candidat Cyclades, **sous la forme d'un fichier unique au format PDF**. Par ailleurs, Il est conseillé d'insérer les documents suivants au format image "textes , schémas, diagrammes, images" auxquels le candidat fait référence directement dans le corps du texte plutôt que de placer tous ces documents en annexe.